

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : - Arrêté du ministre deen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du.....
(JORT n°du.....)

Organisme : Mission diplomatique ou consulaire tunisienne.

Domaine de la prestation : Opérations consulaires/ Navigation maritime.

Objet de la prestation : Réception des dossiers relatifs à l'inscription d'hypothèque ou toute charge grevant un navire tunisien afin de les transmettre aux autorités compétentes.

Conditions d'obtention

- Le navire doit être de nationalité tunisienne.

Pièces à fournir

- Demande de transcription de l'hypothèque sur papier simple présenté par l'organisme créancier,
- Contrat ou convention d'hypothèque maritime avec les signatures légalisées des parties,
- Acte de nationalité du navire,
- Licence du navire.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier. - Transmission du dossier aux autorités compétentes.	- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée, - Les autorités compétentes.	Selon le cas.

Lieu de dépôt du dossier

Service :La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.

Lieu d'obtention de la prestation

Service :La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.

Délai d'obtention de la prestation

Selon le cas.

Références législatives et /ou réglementaires

- Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 2005-8 du 19 janvier 2005 (article 22) ,
- Code de commerce maritime promulgué par la loi n° 62-13 du 24 avril 1962 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 2004-3 du 20 janvier 2004 (articles 24,30,65,80 et 81).